



AUTORISATIONS DE SORTIE

ACCUEIL MERCREDI : AUTORISATION DE SORTIE COMPLÉMENTAIRE ou PONCTUELLE

Pour l'année scolaire 2024-2025, je donne l'autorisation

À mon enfant Classe : Ecole :

De rentrer seul(e), c'est-à-dire à (Préciser l'heure à laquelle vous donnez l'autorisation de sortie)

Pour les inscriptions à la journée : Votre enfant pourra partir à 16h00 (jusqu'à 18h00)

Pour les inscriptions matin+midi : Votre enfant pourra partir à 13h45

Pour les inscriptions l'après-midi : Votre enfant pourra partir à 16h00 (jusqu'à 18h00)

Si ponctuelle, merci de préciser la date autorisée de la sortie :

Pour se rendre à : notre domicile : (adresse) :

.....
.....
.....

Date et signature :

➔

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : AUTORISATION DE SORTIE COMPLÉMENTAIRE ou PONCTUELLE

Pour l'année scolaire 2024-2025, je donne l'autorisation

À mon enfant Classe : Ecole :

De rentrer seul(e) de l'accueil périscolaire **AVANT 18H30**, c'est-à-dire à (Préciser l'heure à laquelle vous donnez l'autorisation de sortie)

Le(s) lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Si ponctuelle, merci de préciser la date autorisée de la sortie :

Pour se rendre à : notre domicile : (adresse) :

.....
.....
.....

Date et signature :